61e ANNEE. — N° 40

MERCREDI 6 AVRIL 1921.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève anglaise. — Le fiasco complet de l'ex-empereur Charles. — Les économies nécessaires. — Le prétendu thermidor russe. — Allemagne et Amérique.

La grève minière anglaise est complète. Ses conséquences apparaissent comme très graves et la situation peut empirer encore si la réunion, qui a lieu aujourd'hui à Londres, décide que le cartel jouera, c'est-à-dire que les ouvriers des transports et les cheminots se joindront aux mineurs.

La gravité du mouvement vient surtout de ce fait que les mineurs, sans souci de l'avenir, ont intimé aux ouvriers chargés de l'entretien des mines de se joindre aux grévistes. Cette décision compromet l'avenir de l'industrie britannique, et l'avenir des mineurs eux-mêmes, car certaines exploitations, une fois envahies par l'eau, ne vaudront pas la peine d'être remises en état.

L'opinion générale n'est pas hostile aux mineurs, mais le sentiment qui domine, dit un de nos confrères, c'est qu'au moment où le chômage compromet déjà si durement la situation de l'Angleterre, il est insensé de menacer toute l'industrie minière et, par répercussion, toute l'industrie. Il apparaît bien qu'au fond il ne s'agit pas de discussions de méthodes, d'amélioration, et de conciliation des intérêts en cause : il s'agit de destruction et de révolution. C'est ce qui fait dire au *Times*, dont l'article n'est pas cependant sévère pour les mineurs seuls : « Il n'a jamais été commis folie plus criminelle par aucune organisation de travailleurs dans notre pays. »

⁂

L'équipée de Charles se termine par un fiasco complet. L'oreille basse, l'ex-monarque va bientôt reprendre le chemin de l'exil,... en dépit d'une maladie diplomatique opportune qui ne peut durer !... Trompé par ses courtisans, il voit son rêve se changer en un désastre. Il ne pouvait en être autrement, les Alliés et les puissances voisines de la Hongrie ayant, avec une touchante unanimité, signifié à Charles qu'ils n'accepteraient pas de le voir remonter sur le trône.

Bien que le fiasco soit total, les Alliés feront bien de rester attentifs et méfiants, pense notre confrère Gauvain des *Débats* : « Les Magyars sont irrédentistes dans l'âme. D'autre part les membres du gouvernement autrichien et les principaux hommes politiques viennois affichent leurs sympathies pour le rattachement à l'Allemagne. Il convient que les gouvernements alliés fassent entendre à ce sujet un langage sévère à Vienne et à Berlin. Les personnages du Reich responsables s'expriment publiquement sur le rattachement comme s'ils n'étaient pas liés par les stipulations formelles du traité de Versailles, qui l'interdisent. Cette attitude est intolérable. Le 31 mars, M. Lœbe, président du Reichstag, s'est laissé élire président de l'Union nationale autrichienne allemande et a prononcé une allocution où il a célébré la prochaine réunion de l'Autriche à l'Allemagne. Quoique M. Lœbe ne soit pas ministre responsable, il occupe une trop haute situation officielle pour que les Alliés ne protestent pas contre sa conduite. S'ils tiennent à ce que le traité de Versailles soit exécuté, ils doivent veiller à ce que les gouvernements allemand et autrichien ne le bafouent pas ouvertement. Qu'auraient fait Guillaume Ier et Bismarck si les hommes d'Etat français, après 1871, avaient annoncé le prochain retour de l'Alsace-Lorraine à la France et démoli dans leurs discours le traité de Francfort ? »

⁂

Beaucoup de parlementaires ont dû profiter des vacances de Pâques pour aller « prendre contact avec leurs électeurs ». Si ces Messieurs ont eu l'idée de demander à leurs amis ce qu'on pense du discours prononcé l'autre jour au Sénat par M. Henry Chéron, nul doute que partout et toujours on ne leur ait répondu : « Chéron a dit tout haut ce que nous pensons tous. »

Et c'est la vérité vraie. Quand M. Chéron dit, parlant de la loi de huit heures : Va-t-on faire mourir la France pour appliquer une formule ? — Quand, parlant de la taxe sur le chiffre d'affaires, il constate que la paye en réalité qui veut ; — quand il constate la faillite de l'Etat administrateur et négociant ; — quand enfin il s'élève contre le nombre formidable de fonctionnaires inutiles et contre le coût stupéfiant auquel reviennent ces personnages, M. Chéron a été, écrit le Comité Dupleix, le porte-parole officiel de ce que tout le monde pense, de ce que chacun dit.

Savez-vous qu'aujourd'hui, par exemple, le budget des travaux publics, englobant il est vrai les Postes et les Télégraphes, est passé, en y joignant le Ministère du Commerce et de l'Industrie, de 263 millions en 1914, à 1.146 millions en 1921 ; que les Finances ont bondi de 162 millions à 614 ; que tous les rouages administratifs de France ont augmenté dans les mêmes proportions.

Ne croyez-vous pas qu'il faut de toute nécessité faire des coupes sombres dans ces services trop lourds et trop souvent inutiles.

A l'époque actuelle, tout industriel ou négociant réduit ses frais généraux. Seul l'Etat augmente sans cesse les siens. Il faut que cela finisse. Autrement, c'est la faillite et la ruine.

Si encore pour tous ces millions nous étions bien servis. Il n'en est rien. Voyez l'Etat administrateur et négociant ! Les chemins de fer, grâce à la loi de 8 heures, se soldent par des millions de déficit annuel. Ceux gérés par l'Etat mènent la danse des pertes : 80 0/0 des recettes vont au seul paiement du personnel... et comme il est serviable et travailleur, ce personnel chèrement payé !!

D'autres exemples : le ravitaillement ? déficit et scandales se terminant avec les poursuites que vous savez. Le pétrole et les essences ?... nous payons 2,65 le litre qui se vend couramment 1,60 à Bruxelles... Les allumettes ? on n'en fabrique presque plus en France, cela coûte trop cher à l'Etat qui s'approvisionne à l'étranger ! etc... etc...

N'insistons pas, constatons simplement que le contribuable en a assez de payer pour rien, des milliers de fonctionnaires et bureaucrates inutiles.

Le public en a assez. M. Chéron l'a dit. Il faut restreindre tout cela, et vite, et à fond.

⁂

Des communications de Russie, affirmaient que Lénine, revenu à de meilleurs sentiments avait trouvé son chemin de Damas. On sait aujourd'hui que ces nouvelles tendancieuses sont odieusement fausses.

Rien n'est changé en Russie soviétiste,.... hélas !

Pas de meilleure preuve que les derniers télégrammes venus de Moscou, annonçant l'arrestation en masse des mencheviks et des socialistes révolutionnaires avec lesquels on prétendait que les Soviets s'étaient entendus.

De Stockholm on complète l'information : Dans les villes de province, la police soviétiste pourchasse implacablement tous les membres de l'opposition. Jamais la presse bolcheviste ne fut plus acharnée. Le prétendu thermidor russe est un simple camouflage pour la consommation extérieure. Par essence, le bolchevisme est réfractaire à toute idée d'évolution !...

⁂

L'Allemagne a essayé d'intéresser les Etats-Unis à sa situation en lui demandant, secrètement, ses bons offices pour régler le problème des réparations. Berlin espérait que les Américains combattraient « l'impérialisme » des vainqueurs. La désillusion est cruelle, les Etats-Unis répondent que la Prusse « doit accepter sa responsabilité pour la guerre et remplir ses obligations dans la mesure extrême de ses capacités ».

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette intéressante réponse !

INFORMATIONS

La question des dettes alliées

Un message de Washington à l'Exchange Telegraph annonce que le gouvernement américain a discuté, samedi, au cours d'un Conseil de cabinet, la question des emprunts consentis aux alliés.

Après une importante réunion du Cabinet, il a été officiellement annoncé que les Etats-Unis continueront à porter à leur actif les prêts consentis à l'étranger. Il est certain, toutefois, que l'Amérique acceptera toute proposition raisonnable émanant de la France quant au mode et au délai pour le remboursement de la dette envers les Etats-Unis. »

De nouvelles propositions de l'Allemagne

On annonce que d'après des nouvelles recueillies dans les sphères diplomatiques, le gouvernement allemand songerait à faire aux alliés des propositions nouvelles.

Ce serait à la suite de l'intervention des Etats-Unis que des ouvertures seraient faites dans ce sens par le cabinet de Berlin.

L'Allemagne doit payer

Voici le texte de la note communiquée aux journaux par le gouvernement américain :

« Les Etats-Unis estiment que l'Allemagne doit reconnaître sa responsabilité morale et ses dettes de guerre, et qu'elle doit payer jusqu'à la limite de sa capacité de paiement. Il est ridicule et absurde de raconter qu'après avoir combattu aux côtés des alliés durant la Grande Guerre, nous allons aider l'Allemagne à se dérober à ses obligations morales. »

Si Charles IV reste

L'Agence Reuter apprend que la Petite Entente a envoyé à l'amiral Horthy un ultimatum l'informant que si l'ex-empereur Charles n'a pas quitté le territoire hongrois jeudi au plus tard, les opérations militaires seront commencées contre la Hongrie.

L'armée de Constantin serait en retraite

Un communiqué officiel kemaliste déclare que la grande bataille engagée depuis une semaine devant Eski-Cheik s'est terminée par le rejet complet de toutes les attaques grecques. La contre-offensive turque a commencé le 31 mars et a déterminé la retraite de l'armée grecque. Un nombreux matériel a été capturé sur l'ennemi, qui a incendié les villages au cours de sa retraite.

Combat au Maroc

On annonce la mort du grand agitateur Moha ou Hamou, au cours d'un combat que lui ont livré des partisans français. Atteint par une balle dans la gorge, l'agitateur a été tué net.

Le corps a été emporté par ses femmes à Tamelhoux et inhumé en présence de ses fils, ralliés à la cause française et de tous les cavaliers zaïans.

Cette mort a causé une impression considérable dans la région de Kenifra et Bekrit, où le chef berbère personnifiait la résistance de la montagne et, après une lutte contre le sultan et la France, il avait réussi, au cours de la Grande Guerre, à nouer des relations avec les agents de la propagande allemande à Larache et aux Canaries et il groupait sous sa bannière les tribus Chleuhs qui harcelaient les postes français sans répit. Aussitôt que le décès a été connu, les tribus insoumises se sont repliées sur la rive gauche de l'oued Seghou.

La population de Lyon s'est accrue de 30.000 âmes

Les premiers renseignements semblent indiquer que la population lyonnaise atteindrait 555.000 habitants, avec une augmentation de 30.000 individus environ sur le précédent recensement. Ces chiffres doivent se compléter de la banlieue lyonnaise. Villeurbanne, Oullins, Caluire, Saint-Fons, en augmentation de plus de 30.000 habitants, donnent, pour cette population suburbaine, un total de 130.000 individus.

L'ensemble de l'agglomération lyonnaise atteindrait donc le chiffre de 680.000 habitants.

Sénat

Séance du 4 avril 1921

Le Sénat continue la discussion du budget de la marine qui est voté. Puis il discute le budget du travail.

M. Serre traite la question du chômage qui est un désastre pour la classe ouvrière. Il dit qu'il faudrait intéresser le travailleur à la bonne marche de l'usine. M. Saint-Maur dit que c'est par l'accord des patrons et des syndicats qu'on trouvera les solutions désirables pour fixer l'ouvrier à l'usine. Le budget du travail est voté ainsi que le budget du ravitaillement.

CHRONIQUE LOCALE

La fin d'un triste régime

Un décret va paraître prochainement au « Journal Officiel » qui rendra libre, à partir du 1er mai prochain, la *circulation* des blés et des farines.

Ce décret marque une étape vers le retour à la liberté complète du commerce.

Il ne s'agit ici que d'une mesure de transition. En effet, le gouvernement maintient jusqu'à la campagne agricole prochaine, les prix maxima fixés en août 1920 pour le blé, la farine et le pain. Il maintient en outre l'obligation pour les meuniers d'extraire la farine au taux actuellement imposé de 80 0/0 (par tolérance 78 0/0) et d'incorporer au blé moulu un pourcentage déterminé de succédanés du froment.

Dès que ce régime nouveau entrera en application, il est probable que les meuniers auront acheté des blés à un prix inférieur à la taxe actuelle et par conséquent baissé le prix de la farine.

Toutefois, on dit qu'un second décret a été élaboré aux termes duquel, pour permettre aux cultivateurs de se défendre contre les acheteurs qui lui offriraient des prix trop bas pour son grain, une avance de 50 francs par quintal lui sera consentie pour tout le blé qu'il est disposé à vendre.

Il est certain que tous les minotiers n'ont pas imité les Vilgrain et autres : mais il est temps que l'on nous débarrasse de cette réglementation qui est contraire à tous les intérêts et des producteurs et des consommateurs.

Une seule catégorie, on sait laquelle a profité de ce régime. Nul n'ignore dans quelles conditions et avec quelle discrétion.

C'est pourquoi la justice est obligée d'intervenir. Elle a bien tardé et on trouve même qu'elle laisse de côté beaucoup trop de chenapans qui, depuis 5 ans, se sont servis la grosse part de la galette de pur froment.

L. B.

Emplois réservés

Dans la liste des militaires auxquels des emplois sont spécialement réservés en vertu des articles 69 et suivants de la loi du 21 mars 1905, nous relevons les noms suivants :

M. Aléas, sergent-major du 7e d'infanterie ; Arliguié, ex-brigadier du 501e d'artillerie d'assaut à Bagnac (Lot).

Maury, ex-adjudant du 14e régiment de hussards. A Pompadour, canton de Martel (Lot).

Molinié, ex-adjudant-chef du 8e d'infanterie coloniale. A Cavagnac, canton de Vayrac (Lot).

Romeu, ex-lieutenant du 6e tirailleurs indigènes. A Cahors.

Réduction d'effectifs

Ainsi que nous l'avons annoncé, le 7e d'infanterie est compris parmi les 39 régiments dont les effectifs sont réduits à 1 bataillon, à partir du 1er avril 1921.

Reconnaissance Française

La médaille de bronze de la Reconnaissance Française a été conférée à nos compatriotes dont les noms suivent.

Voici d'après l'*Officiel* les titres qui motivent cette distinction ;

M. Billières (Jean-Baptiste-Jules), à Cahors : trésorier du comité de la S. S. B. M. de Cahors, a, dès le début des hostilités, installé et organisé l'infirmerie de la gare de cette ville. Négligeant ses intérêts personnels, s'est consacré nuit et jour jusqu'au 28 février 1919, sans interruption et gratuitement au fonctionnement de cette formation qui a rendu les plus grands services. Ravitaillement de nombreux trains sanitaires, de réfugiés, d'évacués civils, de rapatriés et de permissionnaires ; plus de cent mille repas distribués. Soins donnés aux blessés.

Mme Blanc (Augusta-Thérèse-Marie), en religion sœur Valentine, à Cahors (Lot) ; s'est pendant toute la durée de la guerre, gratuitement dévouée aux soins des blessés et malades de très nombreux trains sanitaires, passant, de jour et de nuit, la nuit surtout en gare de Cahors. A organisé le service de ravitaillement des trains et aussi des convois de réfugiés.

Mlle Lanaspèze (Marie-Eulalie-Germaine), à Cahors : infirmière bénévole dans un hôpital auxiliaire de Cahors, a prodigué ses soins aux malades et aux blessés, pendant toute la guerre, avec un zèle inlassable.

Mme Sauzel, née Anastasie-Marie Pons, à Cahors : infirmière bénévole attachée pendant toute la durée de la guerre au service particulièrement pénible des trains sanitaires à la gare de Cahors, passant habituellement la nuit, s'est fait remarquer par son assiduité et son zèle persévérant. Depuis, s'est consacrée comme trésorière à l'œuvre des petits Parisiens réfugiés dans le Lot, au nombre de huit cent vingt.

Mlle Verdier (Ida-Marie-Louise-Françoise), à Cahors : infirmière bénévole dans un hôpital de Cahors, pendant toute la guerre, n'a cessé de prodiguer ses soins aux malades et aux blessés, avec un zèle inlassable et un dévouement absolu.

Nos félicitations.

Plantation économique de la pomme de terre

En 1918 et en 1919, au moment où la pomme de terre était si rare et si chère et où cependant il importait tant de faire des économies sur la semence afin de réserver pour notre consommation la plus grande partie possible de ce précieux tubercule sans restreindre les plantations futures pour combler le déficit si alarmant du blé, nous fîmes connaître un procédé préconisé par M. le Dr Rey en vue d'atteindre ces deux buts.

La question ayant été soulevée dernièrement devant l'Académie d'agriculture et un appel ayant été fait aux Offices agricoles départementaux pour élucider cet intéressant problème, M. le Dr Rey, en sa qualité de Président de l'Office agricole de notre département, a envoyé une communication au sujet des expériences qu'il a poursuivies depuis cette époque.

Nous trouvons dans le *Journal Officiel* un extrait de cette communication que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Académie d'Agriculture

Séance du 23 mars

Plantation de la pomme de terre par boutons.

M. le Docteur Rey, président de l'Office agricole du Lot, envoie une note relative aux résultats des essais auxquels il s'est livré depuis 4 ans sur la plantation des pommes de terre par boutons, laissant pour la consommation les 8 ou 9 dizièmes du tubercule.

A cet effet, il enlevait avec la pointe d'un couteau les yeux déjà grossis et d'une longueur de 1 à 2 centimètres, afin de ne prendre que les meilleurs. Un fragment du tubercule en forme de cône et d'un diamètre d'une pièce de 1 franc environ restait attaché au bouton. Ces petits tronçons qui ne pesaient en moyenne que 5 grammes et dont le volume ne dépassait pas celui d'une fève ou d'un haricot étaient glissés tout simplement dans un trou de 6 à 7 centimètres de profondeur au moyen d'une cheville en bois et recouverts avec la terre du bord sans la tasser, afin de ne pas écraser le jeune germe ou le détacher de son parenchyme nourricier.

Ces semenceaux étaient plantés en lignes distances de 65 centimètres et à 25 centimètres d'intervalle dans la ligne, ce qui donne 6 plantes au mètre carré au lieu de 3 ou 4 que l'on met ordinairement. On se borna à répandre sur la terre du superphosphate et de la cendre de bois à raison de 500 kilogrammes de l'un et de l'autre à l'hectare.

Les tubercules récoltés, en général peu nombreux, 3 à 4 par pied au maximum, étaient très gros. Sur l'Early rose dont le développement est modéré, nombreux étaient ceux de 200 à 300 grammes et sur l'Institut de Beauvais, ceux de 400 à 450 grammes.

Il ressort de ces expériences que les boutons isolés jouissent d'une vitalité, d'une endurance, d'une prodigalité remarquables, que ces propriétés sont d'autant plus accusées qu'ils sont situés au sommet du tubercule ou plus près de lui.

Que les tubercules sont plus gros qu'avec les pommes de terre entières ou les fragments portant plusieurs yeux ;

Qu'étant données leur résistance aux intempéries et leur longue conservation soit à l'air, soit dans le sol, ils peuvent être employés avantageusement en grande culture, pour vu que la terre soit propre, meuble, fraîche et suffisamment fertile ;

Que, dans ce cas, le travail de la plantation est même simplifié, car, pour faire les trous, au lieu de la simple cheville de bois, qui ne laisse pas d'être fatigante à la longue par suite de la position inclinée qu'elle exige, on peut se servir du manche d'une houe à main dont on remonte le fer à une hauteur égale à la profondeur où l'on veut mettre le semenceau et dont on appointe l'extrémité inférieure pour la faire entrer plus facilement dans le sol. L'ouvrier peut ainsi se tenir debout et, en appuyant sur le fer formant pédale, il fait entrer aisément la pointe du manche dans la terre et arrive à ouvrir un millier de trous à l'heure. Des personnes suivent pour placer les semenceaux et faire tomber dans le trou la terre fine du bord avec la cheville.

Raymond DUGUAY.

Postes

M. Artus est reconnu admissible à l'examen du 16 décembre 1920 pour l'emploi d'agent manipulant (branche postale).

M. Dauban est reconnu admissible à l'examen pour l'emploi d'agent manipulant (branche télégraphique).

Au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a rejeté la protestation des sieurs Blayse, Fournol et autres contre les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 21 décembre 1919 dans le canton de Lacapelle-Marival (Lot), pour la nomination d'un membre du conseil général et à la suite desquelles M. Laparra a été proclamé élu.

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête du sieur Touron contre un arrêté du 12 janvier 1920 par lequel le Conseil de préfecture du département du Lot, statuant sur les élections municipales auxquelles il a été procédé le 30 novembre 1919 dans la commune de Goujounac, a annulé son élection.

Société d'agriculture du Lot

Dimanche avaient lieu les élections générales concernant les Bureaux et les diverses commissions de la Société d'agriculture du Lot.

Le dépouillement devait avoir lieu au cours de la séance qui fut ouverte à 1 heure 1/2.

Le dépouillement n'a pas eu lieu : les élections ont été annulées et renvoyées à une date ultérieure.

La séance fut mouvementée : il y avait de quoi. *On* avait confectionné des listes sur lesquelles des noms de diverses personnes avaient été inscrits, alors que ces personnes n'avaient pas fait acte de candidature.

Les procédés de certaines élections avaient été employés. L'Assemblée, à la presque unanimité a protesté contre ces procédés. N'insistons pas pour le moment.

Obsèques

Mardi soir, à 2 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Molinié, ancien boulanger, père de M. Molinié, contrôleur des P. T. T. à Cahors.

Une foule nombreuse a suivi le char funèbre et a exprimé à la famille de vives sympathies.

Nous prions M. Molinié et sa famille, d'agréer nos sincères condoléances.

Caisse nationale d'épargne

L' « Officiel » publie le tableau, par département, qui indique le nombre et le montant des opérations d'avances sur pensions effectuées en 1919, ainsi que le montant des droits perçus.

Voici les renseignements suivants pour le Lot :

Nombre d'opérations : 28.
Montant des avances : 3.448 fr.
Montant des droits perçus : 34 fr. 48.

I. E. P.

Examens du C. P. S. M. pour les candidats à l'engagement de 2 ans

En 1921 les jeunes gens d'au moins 18 ans, remplissant les conditions d'aptitude physique et pourvus du C. P. S. M. seront admis à contracter au moment de l'incorporation, ou entre le 1er et le 10 octobre, dans le corps de leur choix et jusqu'à concurrence du nombre fixé par le ministère pour chaque corps, un engagement spécial de deux ans, dit «devancement d'appel ».

Les examens du C. P. S. M., Brevets de spécialiste et diplômes de moniteurs, auront lieu :

1re session : du 10 avril au 10 mai 1921.

2e session : du 10 août au 10 septembre 1921.

Les candidats devront adresser leur demande, avant le 10 avril, au lieutenant Duluc, chef de section subdivisionnaire à Cahors, qui leur fera connaître les jours fixés pour les examens.

Les jeunes gens qui auraient échoué à la 1re session d'examens seront autorisés, sur leur demande, à se présenter à celle du mois d'août.

Successions en déshérence

L' « Officiel » enregistre aujourd'hui le jugement par lequel le tribunal de première instance de Cahors a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Baptiste Higounet, né le 21 septembre 1850, à Lentillac, et décédé à l'hospice de Cahors le 31 janvier 1914, sans laisser d'héritiers.

Foires rétablies

Les foires suspendues dans le canton de Puy-l'Evêque en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse, sont rétablies.

Instituteurs et Institutrices

Mouvement dans le Personnel

Par arrêté de M. le Préfet en date du 2 avril courant ont été nommés :

Mme Jougla, de Bégoux-Cahors, à Cahors, rue du Président-Wilson (adjointe).

Mme Pédelmas, de St-Geniez (Montcuq) à Cahors-Bégoux.

Mme Counord de Reilhaguet à Montlauzun.

Mme Benel, de Thégra à Reilhaguet.

Mlle Lafage, de St-Paul-de-Vern à Autoire.

Mme Maury, née Bernat, institutrice détachée au Sénégal à St-Paul-de-Vern.

M. Mailhol, de Payrignac à Saba-del-Latronquière.

M. Mouysset, de Gramat à Montfaucon.

M. Laverdet, de Soucirac à Saint-Jean-Lagineste.

⁂

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie en date du même jour, ont été délégués à titre provisoire.

Mme Labarthe, née Rulhe, de Montlauzun à Labastide-du-Vert.

⁂

Ex-normaliens rentrant du service militaire :

M. Brugières, à Gramat (adjoint).
M. Vayssières, à Lissac.
M. Garrigues, à Belmont-Ste-Foi.
M. Suquet, à Felzins.
M. Caussat, à Soucirac.
M. Bousquet, à Blars.
M. Jacquet, à Cournou (St-Vincent).
M. Lacombe, à Sénaillac-Latronquière (poste provisoire).
Mme Gazal-Fenautriques, institutrice intérimaire à Bessonies.
Mme Mailhol-Deviers, institutrice-intérimaire, à Prendeignes.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche, au cours d'un match amical, l'Aviron Cadurcien (1) et l'U. S. M. (2), tous deux très mixtes, ont fait match nul (0 à 0).

A Luzech, l'Union sportive luzéchoise battit l'équipe deuxième de l'Aviron par 9 points à 0.

A Brive, le Compound Cadurcien, rencontrant le C. A. B. (mixte), a été battu par ce dernier par 30 points à 18.

⁂

CLUB ATHLÉTIQUE VILLENEUVOIS (1) champion du Périgord-Agenais (2e série) contre AVIRON CADURCIEN (1).

Dimanche 10 Avril

Nous apprenons que cette rencontre vient d'être définitivement conclue pour dimanche 10 avril.

Les sportsmen cadurciens seront certains d'assister à une belle partie. Une rivalité toute sportive règne entre les deux clubs, qui s'attacheront à la liquider sur le terrain. Villeneuve plus en forme doit péniblement l'emporter et renouvellerait ainsi son succès de l'aller. Mais les cadurciens très dangereux sur leur ground devront mener la vie dure aux Villeneuvois, qui l'emporteront logiquement non sans une brillante résistance de l'A.C. toujours surprenant.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 21 au 26 mars 1921, dans le Lot, est la suivante :

Nombre de placements à demeure: 13 hommes, 1 femme.

En extra : 2 hommes, 2 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 4 femmes.

Théâtre de Cahors

La tournée Denise TELLIER donnera au théâtre de Cahors, le mardi 12 avril, une représentation de

Le Rachat du Passé

pièce en 3 actes, tirée du roman du « Petit Parisien ».

La décoration du Lys

dans le département du Lot

(Suite et fin)

Maire et notaire, allié aux Ramel, le demandeur faisait sûrement figure de quelqu'un dans sa commune de Promilhanes. Il n'attendit pas longtemps sans doute : sa lettre est du 14 août et dès le 10 l'envoie des brevets aux S. P. avait commencé : 238 à celui de Figeac, 136 à celui de Cahors, 112 à celui de Gourdon. Le 17, nouvel envoi à Figeac pour compléter à 265, « nombre d'autorisation accordées par son Altesse Royale pour cet arrondissement. » Et même pour corriger les erreurs, les oublis, et sans doute pour faciliter certaines faveurs, le Préfet ajoutait à l'envoi vingt-sept diplômes en blanc.

Nous ignorons le chiffre exact des autorisations accordées pour les autres arrondissements ; le total dût en être respectable et, en y ajoutant celles concernant les ecclésiastiques et les distributions individuelles qui eurent encore lieu, ce furent sans doute plus d'un millier de poitrines qui, chez nous, purent s'orner de la nouvelle décoration.

Malgré cette profusion, et peut-être à cause d'elle — il y eût des mécontents. Le commandant de la Garde Nationale des communes d'Arcambal et Galessie réclama la décoration pour lui, pour ses officiers et ses sous-officiers comme « ayant été les premiers dans le département, à arborer le drapeau blanc » (1).

L'excellent commandant obtint gain de cause pour lui et pour ses officiers, au nombre desquels Célarié de Bégoux, l'auteur d'un curieux livre de raison.

Le 17 septembre, c'est l'ancien curé de la paroisse St-Géry-Cahors l'abbé Pontié, jadis janséniste et ancien vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Danglars, qui sollicite à son tour la décoration « qu'ont reçue tous le ecclésiastiques ». Et le vieux prêtre exprime le regret de n'avoir pu rappeler au Duc d'Angoulême que, lors « de son auguste naissance » et de son baptême par M. de Cheylus évêque de Cahors et aumônier de sa mère la Comtesse d'Artois, il avait béni le mariage de cinq filles pauvres dotées en cette occasion par M. de Cheylus.

C'est encore le sieur Delpech, instituteur à Cahors et professeur d'écriture au lycée, ancien commandant de la garde nationale.

C'est aussi, un peu plus tard, le maire de Valprionde, qui adresse cette savoureuse supplique au Préfet :

« Je n'ai qu'un fils unique, âgé « de onze ans, et qui désirerait obtenir la décoration du Lys ; il la « mérite par l'attachement qu'il a « pour son roi, principe qu'il a sucé « parmi nous. Voudriez-vous avoir « la bonté de lui accorder cette faveur ?

Enfin, pour terminer, cet autre placet d'un élève du Lycée :

Monsieur le Préfet,

« Quoique je n'aie pas eu l'honneur d'obtenir de votre main la décoration du Lys, je crois cependant l'avoir méritée par mon travail et ma conduite. Si mes faibles efforts n'ont pu me faire parvenir à ce but, l'objet de toutes mes ambitions, je prendrai la liberté de vous représenter que mon frère, officier au 29e régiment de ligne, et qui sert depuis trois ans dans ce corps, en a été décoré, que j'étais moi-même destiné à suivre la même carrière et que sans les événements derniers, j'eusse ambitionné de marcher sur ses pas et que sans doute j'aurais obtenu cette décoration si désirée. »

Le désir si chaleureusement exprimé ne semble pas avoir été exaucé ; soixante-dix ans plus tard, notre lycéen devenu vieillard, sollicitait encore avec la même ardeur et le même insuccès, hélas ! le hochet plus moderne des palmes académiques : c'était Félix Fontaine, ce curieux des choses locales dont plusieurs cadurciens se rappellent encore l'originale physionomie.

La pensée vient toute naturelle, de rechercher quels furent surtout les bénéficiaires de la décoration du Lys.

On peut dire qu'il n'y eut pas de classe privilégiée ; tous ceux ayant peu ou prou, et fréquemment pas du tout, « fait preuve d'un attachement invariable à la cause des Bourbons », se crurent le droit d'être honorés de ce titre et, à la plupart, on donna satisfaction. Aussi, sur les listes, les noms d' « émigrés rentrés » voisinent-ils avec ceux d' « d'effrontés jacobins », d'anciens prêtres constitutionnels, de bonapartistes d'hier, prêts d'ailleurs à le redevenir à l'occasion comme le fera le Préfet lui-même, Petit de Beauverger.

L'ordre du Lys redevint à la mode après les Cent jours ; le 25 octobre 1816, le Préfet accusait réception d'une ordonnance du 2 du même mois, autorisant les gardes nationales à porter la dite décoration, ordonnance accompagnée d'un règlement déterminant le mode de délivrance du brevet et fixant le liseré du ruban pour le département du Lot. Nous n'avons pas retrouvé ce règlement ; c'était d'ailleurs l'époque où on sollicitait l'ordre du Lys pour les enfants de onze ans, et qu'on le distribuait aux élèves du lycée. Bientôt, on n'en parla plus.

L. SAINT-MARTY.

(1) Les premiers aussi, les habitants de ces deux communes avaient, en 1789-90, menacé de la potence, leur Seigneur, et fait « leur Révolution », contre les girouettes et les cribles seigneuriaux.

Les traitements des membres de l'enseignement

La commission sénatoriale des finances a entendu M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, qui lui a indiqué les grandes lignes d'un avant-projet relatif au traitement du personnel enseignant, y compris le personnel de l'enseignement supérieur, qui avait été omis dans le précédent projet, dont la commission des finances avait demandé la disjonction.

Le projet tout entier ne sera mis au point qu'après audition du ministre par la commission de l'enseignement, la commission des finances n'ayant à s'occuper que de la répercussion financière.

Les traitements judiciaires

MM. Jenouvrier, Blaignan, et plusieurs autres sénateurs ont déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

« A partir du 1er avril 1921, une majoration temporaire et proportionnelle de traitement est accordée aux membres du Conseil d'Etat, à tous les magistrats, aux commis-greffiers, dont le traitement actuel ne dépasse pas 20.000 francs ; cette majoration sera de 50 0/0 des traitements ne dépassant pas 5.500 fr. ; de 40 0/0 des traitements allant de 6.000 à 8.000 francs ; de 25 0/0 des traitements allant de 10.000 à 11.000 francs ; de 20 0/0 des traitements allant de 12.000 à 15.000 francs ; de 15 0/0 des traitements allant de 16.000 à 19.000 francs ; de 10 0/0 pour les traitements de 20.000 francs.

Cette majoration temporaire sera payée en même temps que les traitements, dont elle ne fera pas partie. Il n'en sera pas fait état au point de vue de l'avancement, qui ne sera établi que sur les traitements prévus à la loi du 6 octobre 1919.

L'essence trop chère

Avant la guerre, le litre d'essence coûtait en France en moyenne 0 fr. 32. Actuellement, il coûte huit fois plus. Comparativement, l'Américain paie le litre d'essence 0 fr 50 ; l'Anglais, 1 fr. ; le Français, 2 fr. 50.

La prochaine éclipse de soleil

Vendredi matin une éclipse de soleil aura lieu. Elle sera non pas totale, mais annulaire, pour les localités les plus favorisées, ce qui veut dire que le disque de la lune sera plus petit que celui du soleil et ne réussira pas à couvrir exactement ce dernier. Evidemment ni le soleil ni la lune ne changent — appréciablement — de dimensions, mais la distance où ils se trouvent entre eux a, par rapport à la terre, varié assez selon les époques, pour qu'il y ait des différences visibles, mesurables, de dimensions apparentes. La lune est-elle près de la terre ? Eclipse totale. Est-elle éloignée, ce qui diminue le diamètre de son disque ? Celui-ci est inférieur au disque du soleil, et, dès lors, éclipse annulaire. S'il est rigoureusement égal, éclipse totale.

L'éclipse de vendredi matin sera annulaire pour les observateurs de l'Océan Atlantique, du nord-ouest de l'Ecosse, de la côte de Norvège et de l'Océan Glacial. Pour nous elle sera partielle : le soleil sera réduit à l'état de croissant. Au maximum, dans la zone favorisée, la grandeur sera de 0,988, ce qui veut dire que les 988 millièmes du disque solaire seront cachés. A Paris, la grandeur sera de 0,829. A Brest, elle sera supérieure (0,878) mais naturellement à Nice moindre (0,714).

Cette éclipse sera la réédition prévue de celle de fin mars 1903. On sait, depuis l'antiquité, que chaque éclipse se reproduit au bout de 18 ans et 11 jours.

Le commencement, à Paris, aura lieu à 8 h. 31 m. 5 s. (heure d'été) ; le maximum à 9 h. 44 m. 0 s. et la fin à 11 h. 3 m. 3 s. L'obscurcissement sera très sensible, et si le temps le permet, nous verrons une très belle éclipse partielle.

Lauzès

Nos autobus et les pannes. — On a beaucoup parlé des autobus, du prix des places et de l'irrégularité des heures de passage dans les communes et de ses arrivées tardives à Cahors.

Cette question d'irrégularité cause bien des ennuis aux voyageurs. Or, ces irrégularités proviennent le plus souvent du manque d'essence, ce qui pourrait être bien évité.

Et c'est ainsi que lundi dernier 4 courant, l'autobus est arrivé à Lauzès, avec un retard de 1/2 heure, contre lequel nous ne récriminons pas, mais le fait contre lequel nous nous élevons, (et nous sommes en cela l'interprète de tous les voyageurs), c'est que ce même jour 4 avril, l'autobus s'arrêta environ à un kil. de Lauzès, *faute d'essence*. Un conducteur prudent, aurait eu dans sa voiture, une petite provision d'essence, lui permettant, en cas d'épuisement de combustible d'arriver à destination, mais il n'en est rien. Qu'ont fait en pareil cas les chauffeurs ce jour-là ? La logique, nous semble-t-il, commandait au plus ancien, ils étaient quatre, de désigner un de ses camarades, pour aller à Lauzès, distant à peine d'un kilomètre, se procurer l'essence nécessaire, pour terminer le voyage. Mais c'était trop simple. Ils préférèrent tenir conseil, à l'issue duquel ils décidèrent d'envoyer un télégramme au bureau de Cahors, demandant de l'essence. Justement un brave cycliste passait, il fut prié de déposer le télégramme au bureau de Lauzès, et alors il se passa ceci : Le chauffeur se remit au volant et les trois autres poussèrent l'autobus jusqu'à ce que la pente fut suffisante, pour qu'il put descendre par ces propres moyens. On arriva ainsi à Guillot, où une voiture vint enfin apporter l'essence nécessaire pour continuer le voyage jusqu'à Cahors, où on arriva à *une heure*. Conclusion. *Par la faute* du personnel assurant ce service, la plupart des voyageurs ne purent, ce jour-là, terminer leurs commissions à temps pour reprendre l'autobus le soir, ont dû coucher à Cahors, et y passer la journée du lendemain mardi 5. Votre serviteur est de ce nombre.

Limogne

Doctorat en médecine. — M. Joseph Pradines, conseiller général de Limogne vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en médecine. Nos félicitations.

Compatriote. — Notre compatriote M. Georges Taste, commis des P. T. T. à Marseille vient d'être reçu au concours pour l'emploi de rédacteur. Nos félicitations.

Montcuq

Recensement. — Voici les résultats du recensement à Montcuq :

Maisons, 510 ; ménages, 412 ; population agglomérée, 691 ; population éparse, 640. Total de commune, 1.331 habitants.

Il y a une dimiution de 255 habitants sur le recensement de 1911.

Prayssac

Obsèques. — Vendredi dernier, ont eu lieu à Prayssac, les obsèques de Mme Bessières, décédée à l'âge de 25 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille éprouvée de vives sympathies.

Nous adressons à M. Bessières, à la famille, à M. Bataille, directeur de l'ancienne maison Delpech-Paulus de Cahors, oncle de la regrettée défunte, nos bien vives condoléances.

Saint-Martin-Labouval

Vol. — Pendant que les membres de la famille Pechberty, de Saint-Martin-Labouval, étaient allés aux offices le jour Pâques, un malfaiteur s'est introduit dans la maison en escaladant un mur. Ce voleur s'est emparé d'une somme de 2.300 fr. laissée dans un tiroir du buffet.

Détail à noter : le voleur n'opéra aucune effraction ayant découvert sans peine les clefs de la maison.

Une instruction est ouverte.

Trespoux-Rassiels

Vols de poules. — Des malfaiteurs ont pénétré dans la propriété de M. Cantagnié, à Trespoux et ont spécialement visité le poulailler dont ils ont emporté les volailles.

La gendarmerie enquête.

Puybrun

Foire. — Notre dernière foire a été peu importante. Les transactions ont été peu nombreuses. Les beaux bœufs de boucherie et de travail perdaient 150 à 160 fr. les 100 kilos depuis trois mois.

Les moutons ont perdu presque la moitié de leur prix.

Les œufs valaient 2 fr. 50 la douzaine.

Prochaine foire, le 10 avril.

Gourdon

Chien errant dangereux. — Notre compatriote M. Charles Nadaillat, avocat à Gourdon, se promenait avenue Larroumet, lorsqu'un chien errant dépourvu de collier, se précipita sur lui, et le mordit à la cuisse, assez légèrement cependant.

Ce chien a été examiné par M. Lonpech, vétérinaire de notre ville, qui n'a découvert aucun symptôme de rage. Mis en fourrière immédiatement ce chien sera abattu, s'il n'est pas réclamé par le propriétaire dans les délais prescrits.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

L'Amérique et l'Allemagne

La paix séparée

De New-York : La proposition Knox visant une paix séparée avec l'Allemagne serait présentée au Congrès la semaine prochaine.

Le traité de paix doit être respecté

Cette proposition comporterait un article additionnel déclarant que l'Allemagne doit respecter le traité de Versailles et payer les réparations dans toute la mesure de ses moyens.

Plusieurs journaux influents envisagent avec faveur le rôle d'arbitre pour les Etats-Unis.

Aucune ambiguïté

La résolution Knox sera conçue de façon à ne laisser place à aucune ambiguité. Des dispositions spéciales seront prises pour que l'attitude des Etats-Unis soit portée à la connaissance du monde entier.

C'est ainsi que la note du président Hughes, à l'Allemagne, sera publiée.

L'Amérique veut la paix mondiale

Les Etats-Unis signifieront leur intention d'incorporer à la résolution Knox un amendement définissant leur attitude, au cas où la paix du monde serait de nouveau menacée.

Enfin, la substance de la note Hughes sera de nouveau reproduite dans la dite résolution et fera l'objet d'un vote du Congrès.

Entretien Viviani-Knox

M. Viviani a eu hier un long entretien avec le sénateur Knox. Le point de vue de la France a été développé par Viviani. Ce dernier a déclaré que notre pays ne s'opposait pas au vote de la résolution et qu'il se rendait compte de la situation anormale des Etats-Unis qui ont rejeté le traité de Versailles.

⁂

LA GRÈVE ANGLAISE

Situation grave

De Londres : La réunion du Comité exécutif de la fédération des transports a eu lieu hier soir. Il aurait été décidé que si le gouvernement indique, par son attitude, qu'il n'est pas disposé à prendre des mesures pour mettre fin au lock-out, les dockers conseilleront aux 35 syndicats qui forment la fédération de soutenir la cause des mineurs.

D'autre part, suivant le *Daily Herald*, 98 pour cent des sections de la fédération des cheminots se sont prononcées en faveur des mineurs.

⁂

LE FIASCO DE CHARLES

De Bâle : On mande de Vienne que le Conseil des ministres a tenu, hier, une très longue séance. On déclare, officiellement, que la question posée par la fugue de Charles est réglée par l'Autriche.

Le train spécial qui devra ramener l'ex-monarque en Suisse aurait été dirigé, dès midi, sur la frontière hongroise.

⁂

Les communistes boches agents de Lénine

De Berlin : Le *Vorwærts* publie un document prouvant que le mouvement insurrectionnel de l'Allemagne centrale a été soutenu financièrement par Moscou.

REMERCIEMENTS

Les familles ARNAUDÈS, BÉNATRE, ARNAUDET, BOY, CAUSSIL, ANGELIBERT, CAZES, TARDIEU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Raymond-Louis ARNAUDÈS

ON DEMANDE

Un jeune apprenti de 14 à 15 ans

S'adresser : chez M. **BLANC** armurier, CAHORS.

Pour cause de changement de situation

ETUDE D'HUISSIER A VENDRE

Toutes facilités de paiement

S'adresser au titulaire, **M. DELFAU**, à LAUZÈS (Lot)

INDUSTRIEL célibat. s'associerait à pers., dlle ou vve 35-40 a. dispos. capital. Ecr. **G. RIGA**, poste restante, Bureau 1, Paris (2e Arr.)

VOIES URINAIRES Blennorragie, Filaments, Cystite, Prostatite, Rétrécissements, Pertes, Métrites, etc. DÉSESPÉRÉS qui avez tout essayé, adressez-vous au *Laboratoire des Spécialités Urologiques* 22, Bd Sébastopol, PARIS, Service U. (Notice gratis)

ETUDE
de
Me René BILLIÈRES
AVOUÉ A CAHORS
Boulevard Gambetta
constitué loco Me SAUVÊTRE

EXTRAIT

d'un jugement de divorce rendu par défaut

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors au profit du sieur Jean JOLY, cultivateur, demeurant à Cahors, Place Thiers, No 3, contre la dame Maria FAURE, domiciliée de droit avec ledit Jean JOLY, mais résidant en fait à Paris, le 11 février 1921, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé entre lesdits époux, à la requête du mari et à son profit ;

La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors en date du premier avril 1921, enregistrée.

Pour extrait :

Signé : R. BILLIÈRES.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 11 juin 1919)

Marché de La Villette

4 Avril 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	5.363	1.081	2,50	2,25	2,00
Taureaux.					
Veaux....	2.534	»	4,25	4,00	3,75
Moutons..	13.602	716	3,25	3,00	2,75
Porcs.....	5.165	»	4,90	4,80	4,50

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandise.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

X

Les fonctionnaires à rosette rouge n'avouèrent pas qu'ils s'étaient trompés. Quand vous verrez un de ces importants messieurs reconnaître modestement son erreur, venez me le dire, mon cher ami, et je paie une tournée, mais, vous savez, une tournée de tout ce qu'il y a de plus distingué en fait de consommations. Donc les gros bonnets restèrent ou feignirent de rester convaincus qu'il est très aisé de métamorphoser un voyou de Paris en paysan, et l'un de ces personnages hauts sur cravate publia même, sur la Colonie agricole du Plateau, un fort in-octavo à sept francs cinquante, qui prouvait, une fois de plus, à grand renfort d'accolades et de tableaux à deux entrées, que la guérison morale des enfants vicieux et la culture intensive des carottes sont choses adéquates. Sans doute, le volume fut peu lu, osons le dire, peu coupé. Mais son auteur y gagna, quand même, une solide réputation d'homme sérieux, et fut nommé, à cette occasion, je ne sais plus quoi de la Légion d'honneur.

On ne renonça pas au système, mais on fut forcé d'y introduire quelques tempéraments. Les plus vigoureux, ou, pour mieux dire, les moins anémiques des petits colons, continuèrent, crottés jusqu'aux oreilles, par les pires vents d'hiver à mener, sur le Plateau mortel, leur existence géorgique. Mais, pour les autres, on installa dans les bâtiments de la Colonie une série d'ateliers, afin de leur y enseigner des travaux manuels. Une forge retentit, des varlopes sifflèrent, le léger marteau du cordonnier battit le cuir.

L'idée était bonne. « Nous te coffrons pendant toute ton enfance, mauvais sujet ; mais, quand tu sortiras d'ici, tu auras dans les mains un outil dont tu sauras te servir. Si tu veux travailler et vivre en honnête homme, tu le pourras. »

Par malheur, cela n'est rien, une bonne idée, quand elle n'est pas appliquée avec persévérance et désintéressement. Comme les petits Parisiens n'étaient pas maladroits, l'administration, qui trouve moyen de payer les choses trois fois plus qu'elles ne valent tout en faisant des économies de bouts de chandelles, rêva de tirer parti du travail des jeunes détenus. Elle accepta pour eux des commandes de brosserie, de jouets d'enfants. Ils n'apprirent plus des métiers véritables, susceptibles de leur faire plus tard gagner leur pain, ne fabriquèrent que de la camelotte. Puis les choses se compliquèrent d'adjudications véreuses, de sales tripotages. Le Directeur de la Colonie était alors un raté de la politique, qui, jadis, au quartier Latin, avait bu d'innombrables bocks avec deux ou trois futurs ministres. Ils l'avaient plus tard placé là, comme dans une sinécure.

Ce fruit sec était un peu fripon. Il se laissa graisser la patte par les soumissionnaires des travaux exécutés à la Colonie, et aussi par les fournisseurs. Les enfants mangèrent de la carne, ce dont personne ne se soucia ; mais l'Etat fut par trop volé et finit par s'en émouvoir. Un scandale éclata. Il y eut enquête, interpellation à la Chambre. Plusieurs messieurs, à l'air important et avantageux, accoururent à la Colonie, très échauffés, en faisant les gros yeux. Mais le Directeur avait été prévenu à temps. Il leur montra une comptabilité pure comme l'eau des sources et les mena à la cuisine, où ils goûtèrent la soupe, — excellente, ce jour-là, — avec des airs de Napoléon au bivouac. Les enquêteurs revinrent à Paris, après un bon déjeuner, dans un état voisin de l'attendrissement. Rassuré par eux, le ministre traça devant la Chambre un tableau de la Colonie agricole du Plateau qui rappelait les plus suaves bergeries de Florian ; et les députés qui, sous prétexte de conseils généraux, devaient filer le lendemain dans leurs départements et ne songeaient qu'à la meilleure façon de peloter leurs électeurs, votèrent tout ce qu'on voulut. Pourtant le Directeur, qui se sentait compromis et qui n'était pas une bête, alla voir quelques anciens camarades de brasserie et se fit nommer à un autre poste, mieux rétribué, bien entendu, dans l'Indo-Chine, loin des regards jaloux. Il y mourut, d'ailleurs, peu de temps après, victime de ses appointements.

Malgré tout, la Colonie ne marchait pas. On y mourait comme mouches. Les récoltes étaient dérisoires ; et, des fameux ateliers, il ne sortait que des mazettes. Chose extraordinaire ! on s'en inquiéta, à la Chambre, au Ministère, autour des tables vertes des commissions.

— Tout le mal, dit un des gros bonnets, vient de l'absence de direction. Il faudrait là une main de fer.

Pour ma part, je n'ai encore vu de mains de fer que celles qui servent d'enseigne aux boutiques de gantiers, et encore ne sont-elles qu'en ferblanc peint en rouge ; mais, depuis que j'ai l'âge de raison, j'entends toujours réclamer une main de fer, à la moindre anicroche, pour toutes les affaires publiques ou privées. Il n'y a pas de république ni de principes libéraux qui tiennent. Une main de fer, un homme à poigne, tout est là.

Pour ramener l'ordre et la prospérité dans la Colonie décadente, on le chercha donc, cet homme à poigne, et on le découvrit presque tout de suite. Il obtint même la place sans être protégé, pour ainsi dire. Tout au plus lui fallut-il la recommandation de quatorze députés et de huit sénateurs, sans tenir compte d'une heureuse coïncidence par laquelle il se trouvait être le beau-frère du concierge de la maîtresse d'un ministre.

Le capitaine Caillou, qui avait quelque chose dans le genre de son nom à la place du cœur, venait de prendre sa retraite après vingt-cinq ans de bons et loyaux services en Afrique, dans les compagnies de discipline. Il n'avait répandu son sang sur aucun champ de bataille ; mais il excellait à envoyer un biribi au silo à la moindre faute, ou à le mettre à la crapaudine en plein soleil, par des températures à faire éclore les poules tout rôtis. Cet ex-négrier à épaulettes avait la main de fer désirée. Sans retard, il la fit peser, et très lourdement, sur les petits colons. Le prédécesseur, paisible parasite du budget, avait été, en somme, assez doux. Cet écornifleur administratif laissait aller les choses, soucieux seulement de toucher son traitement, avec un petit pourboire par-ci par-là, et de ne rien faire entre ses repas. Le capitaine Caillou fut terrible parce qu'il était un homme de devoir. On l'avait placé là pour qu'il y déployât de l'énergie, et il voulait que l'administration en eût pour son argent. C'était par conscience que, pour la plus légère infraction au règlement, qu'il infligeait à un enfant la chambre de discipline, et il croyait faire acte d'intégrité en abusant du cachot et de la camisole de force.

Cette brute, qui était une espèce d'honnête homme, avait sous ses ordres une trentaine de drôles subalternes en képi et en veste de drap gris-bleu à passepoil jaune, envers qui il se montrait à la fois très rigoureux et très indulgent. Pour une pomme de terre volée au rata de la Colonie, le capitaine Caillou eût mis à pied tous les gardiens ; mais quand l'un deux, dans un mouvement de vivacité, avait à moitié assommé un enfant, le capitaine fermait les yeux, tant était profond chez lui le respect du principe d'autorité.

Assurément, les jeunes pensionnaires de la Colonie n'étaient pas commodes à mener. Victimes de quelque hérédité fatale ou d'une horrible éducation, ils étaient pour la plupart, vicieux et rebelles. On ne pouvait rien obtenir d'eux que par une ferme discipline. Pourtant, le sentiment de la justice existait dans leurs âmes obscures. Endurcis aux mauvais traitements, ils acceptaient les punitions les plus sévères. Mais l'arbitraire et la tyrannie étaient odieux à ces petits révoltés. Or, certains d'être toujours soutenus, approuvés par le directeur, les gardiens multipliaient, aggravaient sans raison, avec iniquité, tous les châtiments ; et l'existence des malheureux enfants, déjà si cruelle, devenait insupportable.

(A suivre)